

Démantèlement de la lande de Calais, une opération de tri que nous devons refuser et combattre.

Six mois avant le premier tour de l'élection présidentielle, le gouvernement entend trouver une solution en France à la « crise des réfugié-es » ou la « question des migrant-es » par le déplacement des milliers d'exilé-e-s survivant dans le bidonville de Calais.

Si l'urgence humanitaire est réelle, la volonté gouvernementale de « démanteler la lande de Calais » est dictée par d'autres considérations moins louables comme en témoignent le choix, alors que d'autres alternatives existent, d'une évacuation ultra sécuritaire reposant entièrement sur le déploiement de plusieurs compagnies républicaines de sécurité, la démolition complète non seulement des habitats précaires mais aussi des structures en dur tels que le centre d'accueil provisoire et le centre Jules Ferry...

Le gouvernement demeure constant dans sa politique visant selon lui à agir « avec humanité et fermeté », aussi bien envers les travailleurs-euses sans-papiers que les demandeur-euses d'asile ou les exilé-es en transit sur le territoire, à Calais comme à Paris et Menton. A ce titre, il a décidé que le sort de milliers d'hommes, de femmes et de mineur-es serait étudié individuellement via le dispositif de tri que représentent les 200 Centres d'accueil et d'orientation (CAO) mis en place depuis octobre 2015 dans 80 départements.

Ces CAO constituent un nouvel outil en matière de politiques migratoires en dehors de tout cadre légal et réglementaire, ils sont en quelque sorte des sous-centres pour demandeur-euses d'asile et des pré-centres de rétention... D'une certaine façon, l'Etat français expérimente ainsi « l'approche hotspot » voulue par l'Union Européenne mais à l'échelle du territoire national.

Le gouvernement persiste à nier et à rejeter les positions des associations de soutien aux exilé-es du Calaisis, du Défenseur des Droits, ainsi que du Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés. Ils soulignent tous l'incohérence, la précipitation, le manque de transparence de ce vaste plan et s'interrogent sur les garanties pour les droits fondamentaux des personnes qui seront évacuées, de gré ou de force, par nécessité ou coercition.

Les annonces faites durant cet été, puis la confirmation en septembre de ce projet de démantèlement, ont déchainé les campagnes anti-étranger portées par la droite, le Front national et des organisations fascistes.

144 Bd de la Villette 75 019 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
---	--	--



Dans le même temps, la répression menée par les autorités n'a eu de cesse à l'encontre des exilé-es et de leurs soutiens sur Paris, dans le Calais ou le long de la frontière à Menton.

Des militant-es et des habitant-es qui continuent à se rassembler et à agir pour exiger l'égalité des droits, la liberté de circulation, le respect non seulement du droit d'asile mais aussi des droits fondamentaux (hébergement, accès aux soins...) pour ceux et celles qui sont contraint-es à survivre pourchassé-es dans les rues de Paris ou maintenu-es dans le bidonville de Calais sont autant réprimé-es et poursuivi-es en justice que les manifestant-es qui ont combattu la loi Travail.

Nos libertés collectives sont une fois de plus bafouées au nom de l'Etat d'urgence lorsque des déclarations de manifestation et de rassemblement de soutien aux exilé-es sont interdites par les pouvoirs publics et la justice comme à Calais les 1^{er} et 14 octobre.

L'Union syndicale Solidaires appelle à rejoindre les mobilisations qui pourront avoir lieu le jour au débutera le démantèlement du bidonville de Calais. Elle dénonce l'instrumentalisation des salarié-es et des agent-es de la fonction publique qui sont sollicité-es pour participer aux procédures visant à isoler les exilé-es, à entraver leurs droits fondamentaux.

Sur le Pas de Calais, l'intersyndicale a dénoncé la demande du commissariat de Calais sollicitant la participation des enseignant-es de langues étrangères pour faire office de traducteur-rices durant le démantèlement. Sur le Var, des habitant-es s'organisent pour affirmer publiquement leur solidarité avec les exilé-es qui ont déjà été déplacé-es dans les CAO de leur département. Des habitant-es de la vallée de la Roya dans les Alpes Maritimes ont tenté d'ouvrir un lieu pour accueillir des exilé-es.

Ils/elles entendent ainsi riposter aux appels à la haine et aux manifestations racistes, **l'Union syndicale Solidaires appelle à rejoindre et à soutenir les actions de solidarité et de soutien** aux personnes qui seront déplacé-es dans le cadre du dispositif des CAO depuis le bidonville de Calais et les campements le long du littoral de la Manche, la région parisienne et à la frontière entre la France et l'Italie.

L'Union syndicale Solidaires exige de l'Etat d'autres réponses matérielles et politiques à l'urgence humanitaire que subissent tous les exilé-es présent-es en France, notamment :

le respect inconditionnel des textes internationaux et européens garantissant la protection des mineur-es et leur droit à retrouver leurs proches ;

La fin de toutes les menaces et répressions à l'encontre des exilé-es et des personnes qui les soutiennent ;

Des engagements et des exigences pour une véritable politique d'accueil envers les autres pays européens afin de permettre aux exilé-es de déposer leur demande d'asile dans le pays où ils/elles souhaitent s'installer et/ou rejoindre leur famille.